

**Arrêté ministériel portant reconnaissance des qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques**

**A.M. 02-12-2025**

**M.B. 12-12-2025**

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, §1<sup>er</sup>, 19° ;

Vu la décision de délégation de compétence et de signature du Ministère de la Communauté française (numéro unique d'identification AD-AGE-1408) publiée le 11 juin 2025 au Moniteur belge ;

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification suivants sont reconnus aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : CHARGE DE RECHERCHE

BEAUJEAN Pierre, CAUZ Maxime, PENNETREAU Damien, SPITAELS Laurent, TALUKDER David.

Niveau B : PREMIER LOGISTICIEN DE RECHERCHE

HESS Estelle.

Niveau C : LOGISTICIEN DE RECHERCHE PRINCIPAL

BROGNAUX Sandrine, COPPEE Séverine.

Niveau C : CHERCHEUR QUALIFIE

DUBOIS Lionel.

**Article 2.** - Les tableaux annexés au présent arrêté fixent pour les personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique « DATNIV » ;
- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes « AN » et « M ».

Bruxelles, le 02 décembre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

Par subdélégation,

S. MATTERAZZO,

Directrice générale adjointe f.f.,

Service général de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique

**ANNEXE**

CHARGE DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
B	BEAUJEAN	Pierre	07.02.1991	Docteur en sciences	UNAMUR	10	3	01.10.2025
B	CAUZ	Maxime	10.06.1995	Docteur en sciences, orientation informatique	UNAMUR	6	10	01.11.2024
B	PENNETREAU	Damien	31.01.1988	Docteur en sciences politiques et sociales	UNAMUR	4	9	01.04.2024
B	SPITAELS	Laurent	18.04.1994	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	UMONS	5	11	15.09.2025
B	TALUKDER	David	17.11.1994	Docteur en sciences politiques et sociales	UNAMUR	6	6	01.05.2024

PREMIER LOGISTICIEN DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
B	HESS	Estelle	03.12.1984	Docteur en sciences	UMONS	9	6	01.06.2025

LOGISTICIEN DE RECHERCHE PRINCIPAL								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
C	BROGNAUX	Sandrine	20.05.1987	Docteur en sciences de l'ingénieur	UMONS	12	2	01.12.2023
C	COPPEE	Séverine	05.03.1979	Docteur en sciences	UMONS	20	6	01.12.2024

CHERCHEUR QUALIFIE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
C	DUBOIS	Lionel	01.10.1984	Docteur en sciences de l'ingénieur	UMONS	15	5	01.03.2025

Tableaux annexés à l'arrêté ministériel du 02 décembre 2025.